

LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LES EFFORTS DE COOPERATION INTERNATIONALE ET LA CNULCD : ELEMENTS DE CHRONOLOGIE

1970-1980 : de la sécheresse et ses effets à la lutte contre la désertification

Fin des années 60 et début des années 70, sécheresse en Afrique subsaharienne. Plus de 200 000 personnes et des millions d'animaux meurent.

- **1972** - Création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).
- **1973** - Création de l'office soudano-sahélien des Nations unies (UNSO) au plus fort de la sécheresse au Sahel des années 1968 à 1974. Dans les années 90 l'UNSO étend ses activités en Amérique latine et en Asie et se fait intégrer dans le programme des Nations unies de développement (PNUD). Depuis février 2002, l'UNSO est intégrée dans le Centre de développement des zones arides du PNUD au Kenya.
- **1973** - Création du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) par les 9 Etats de l'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad, Sénégal, Cap Vert, Guinée Bissau, et Gambie). Dans le cadre du CILSS sont créées des institutions spécialisées comme l'Institut du Sahel et le centre AGRHYMET, les plus anciens et les plus expérimentés des organisations régionales africaines.
- **1977** - Conférence des Nations unies sur la désertification (UNCOD - à Nairobi au Kenya) qui reconnaît le problème de la désertification comme un problème d'ampleur mondiale sur le plan économique, social et écologique. Mise en place d'un plan d'action pour combattre la désertification (PACD). Sa mise en œuvre reste en deçà des attentes par manque de coordination, manque de choix politique, manque de soutien financier, manque de considération des dimensions socio-économiques de la désertification.
- **1986** - Création dans la corne de l'Afrique d'une entité inter-étatique pour la sécheresse et le développement (IGAD).
- **1988 à 1992** - Initiatives répétées des Etats africains pour plus de considération de la communauté internationale à propos de la désertification, en particulier lors de la préparation du Sommet de la terre sur l'environnement et le développement de la CNUED à Rio de Janeiro en 1992.

1992-1996 : du Sommet de RIO à la CNULCD

1992 : Sommet de Rio

- Adoption de la convention cadre sur les changements climatiques et de la convention sur la diversité biologique.
- Proposition du sommet de la terre et décisions de l'Assemblée générale des Nations unies de préparer une convention sur la désertification.

Le chapitre 12 de l'Agenda21 concerne la **Gestion des écosystèmes fragiles et la lutte contre la désertification et la sécheresse**. En voici les point-clés :

→1 - *Connaissance des phénomènes*

12A. Renforcer les connaissances de base et développer des systèmes d'information et d'observation systématique pour les zones sujettes à la sécheresse et à la désertification, y compris les aspects économiques et sociaux de ces écosystèmes.

12B. Lutter contre la dégradation des sols, notamment en intensifiant les activités de conservation des sols, de boisement et de reboisement.

→ 2 – *Processus institutionnels : plans d'action*

12C. Développer et renforcer des programmes de développement intégré pour l'éradication de la pauvreté et l'adoption de systèmes de subsistance différents **dans les zones sujettes à la désertification**.

12D. Élaborer des programmes de lutte contre la désertification et les intégrer aux programmes nationaux de développement **et la planification écologique nationale**.

12E. Établir des plans d'ensemble de préparation à la sécheresse et de secours en cas de sécheresse, y compris des formules d'auto assistance, pour les zones sujettes à la sécheresse et élaborer des programmes pour les réfugiés écologiques.

→ 3 - *Participation, société civile*

12F. Encourager et promouvoir la participation populaire et l'éducation écologique, l'accent étant mis sur la lutte contre la désertification et la gestion des conséquences de la sécheresse.

→ Ce chapitre préfigure les grandes lignes du texte de la convention CNULCD

→ La décision 12.40 prévoit la mise en place d'un traité international sur la désertification en 1994.

Les chapitres 3 et 4 de l'Agenda21 traitent de problématiques associées : la Lutte contre la pauvreté et la Promotion d'un développement agricole durable.

1992-1996 : Naissance de la CNULCD

- **1992-1994** - Mise en place d'un comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration de la Convention de lutte contre la désertification – CINCD – et d'un secrétariat provisoire. Travaux de préparation de la convention.
- **1994** - Adoption et signature du texte de la convention (Paris) et de ses quatre annexes régionales (Afrique, Asie, Amérique latine, Méditerranée septentrionale).
- **Juin 17, 1994** - Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CCD) adoptée à Paris, France - Le 17 juin devient la journée mondiale de la lutte contre la désertification.
- **26.12.1996** - La convention des Nations unies de lutte contre la désertification entre en vigueur après ratification du texte par le 50ème Etat.

La CNULCD depuis son entrée en vigueur en 1996

- **Octobre 1997** - COP 1 à Rome (Italie). Les règles qui gouvernent la COP ainsi que ses organes subsidiaires sont définies, les fonctions du Mécanisme mondial sont établies et le secrétariat permanent est désigné.
- **Décembre 1998** - COP 2 à Dakar (Sénégal). Consultations sur les stratégies à mi-terme du secrétariat. Déclaration de la première table ronde des Parlementaires sur la désertification.
- **Janvier 1999** - Secrétariat permanent de la CCD s'établit à Bonn (Allemagne).
- **Novembre 1999** - COP 3 à Recife (Brésil). Première revue des politiques, modalités et activités opérationnelles du Mécanisme mondial. Consultations sur « l'initiative de Recife » pour renforcer la mise en œuvre des obligations de la CCD.
- **Décembre 2000** - COP 4 à Bonn (Allemagne). L'adoption de l'annexe pour l'Europe centrale et orientale (annexe V) et de « l'initiative de Recife ». Le Groupe de travail spécial (AHWG) commence une revue approfondie des rapports sur la mise en œuvre de la Convention.
- **Mars-Avril 2001** - Réunion intersession de AHWG à Bonn (Allemagne). Un rapport final, avec des conclusions et recommandations concrètes sur les nouvelles mesures à prendre pour mettre en œuvre la Convention, est adopté et soumis à COP 5.
- **Octobre 2001** - COP 5 à Genève (Suisse). Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) est établi en tant qu'organe subsidiaire de la COP. La réforme du CST, l'organe subsidiaire scientifique de la COP, est adoptée et un Groupe d'experts est établi.
- **1996/2001** - Tenue d'une Conférence annuelle des pays Parties.
- **2001** - Entrée en vigueur d'une cinquième annexe régionale pour les pays d'Europe centrale et de l'Est ; décision de mise en œuvre d'un organe constitutif supplémentaire en termes de Comité de révision de la mise en œuvre de la Convention – CRIC.
- **2002** - Sommet du développement durable à Johannesburg (Afrique du Sud). Le plan d'action adopté par l'assemblée générale des Nations unies préconise l'ouverture d'une fenêtre de financement de la lutte contre la désertification au fonds pour l'environnement mondial – FEM – sous le chapitre « dégradation et réhabilitation des terres ».
- **Octobre 2002** - La deuxième assemblée du FEM à Pékin (Chine). Adopte une décision pour que la dégradation des terres devienne le cinquième domaine d'action du FEM. Cette décision propose aussi que le FEM soit un mécanisme financier de la CCD.
- **Novembre 2002** - Première réunion du Groupe d'experts à Hambourg (Allemagne).
- **Novembre 2002** - CRIC 1 à Rome (Italie). Des solutions innovatrices pour combattre la désertification sont identifiées et diffusées. Un rapport est adopté et a été soumis à la COP 6.
- **Septembre 2003** - COP 6 à la Havane (Cuba). Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est désigné comme mécanisme financier de la Convention. Les recommandations du CRIC 2 sur les mesures destinées à améliorer la mise en œuvre de la Convention sont approuvées.
- **Octobre 2005** - COP 7 à Nairobi (Kenya). Les négociations sur les financements sont un échec.

- **Septembre 2007** - COP8 à Madrid (Espagne). Adoption du Plan de relance de la Convention et renforcement de la base scientifique de l'UNCCD au travers notamment de l'organisation de conférences scientifiques indépendantes sur des thématiques jugées prioritaires. Un nouveau Secrétaire exécutif de la Convention est nommé par les Nations unies. Le mandat du Mécanisme mondial est précisé dans le plan de relance.
- **Octobre 2008** - CST spécial à Istanbul (Turquie). Travail sur les indicateurs d'impact de la CNULCD dans le cadre des objectifs définis par le plan de relance et préparation de la première grande conférence scientifique.
- **Septembre 2009** - COP9 Buenos Aires (Argentine). Première grande conférence scientifique en marge du CST ; au plan financier, l'approche du Mécanisme mondial se précise, fondée sur des arguments de plaidoyer d'une part (évaluations des coûts de la désertification, des bénéfices de la LCD), sur le renforcement des capacités des parties et des organisations nationales à mobiliser des financements (SIF).
- **Octobre 2011** : COP10 Chan Wong (Corée du Sud). Des efforts sont engagés par la CNULCD et le pays hôte (Corée du Sud) pour intégrer le secteur privé dans les discussions de la CNULCD, notamment concernant le financement de la gestion durable des terres. Le Mécanisme mondial qui travaille avec les pays au développement de stratégies financières pour la gestion durable des terres présente ses résultats avec les Parties concernées.